PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MATANE MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2013-01

AVIS PUBLIC est par les présentes donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables qu'il y aura une séance régulière du conseil municipal le **3 juin 2013 à 20h00** à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure #2013-01.

Nature et effets :

Autoriser l'installation d'une clôture amovible de type agricole d'une hauteur de 1,52 mètre et ayant une opacité inférieure à 80% pour l'entreposage extérieur dans la zone 16Il alors qu'à l'article 11.3 du *Règlement de zonage numéro 2008-06* exige que l'entreposage extérieur dans cette zone soit dissimulé au moyen d'un écran visuel d'une hauteur de 2,0 mètres et d'une opacité supérieur à 80%.

Autoriser un écran visuel uniquement en façade donnant sur le chemin (aux endroits où il n'y aura pas d'entrée ou de sortie) au lieu de l'appliquer sur l'ensemble des façades.

Demandeur et identification du site concerné :

Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. 9, route du Cimetière 188-12 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette assemblée.

Donné à Baie-des-Sables, ce 15 mai 2013.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier